

1 ÉDITO

1 ● LES CHANTIERS DE L'APW

Guides de bonnes pratiques : les acariens et le monoxyde de carbone

2 Les indicateurs-experts provinciaux : le point sur le projet-pilote

2 ● À LA UNE

Europe > Rencontre de Terni

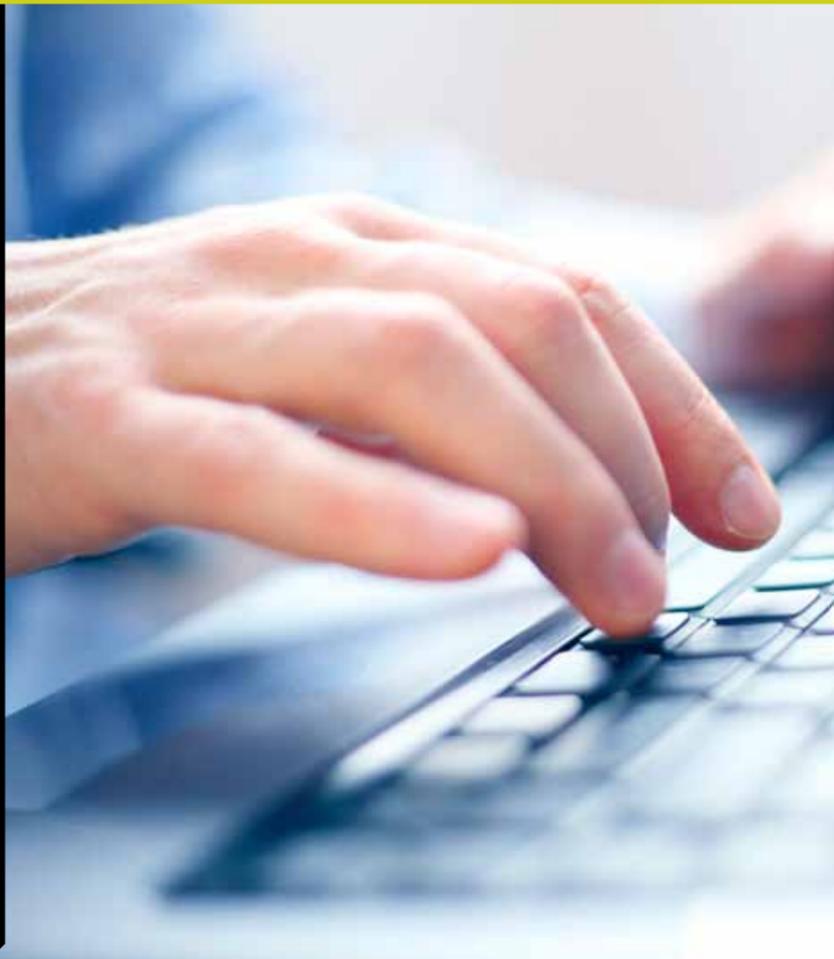
3 Midis de la Province : Terrains, territoires, territorialités : la Province au cœur du débat ?

3 Interview de Madame Nathalie Heyard, Députée provinciale

4 Du b-learning à l'Ecole Provinciale d'Administration de la Province de Liège

4 ● AIDES AUX COMMUNES

La Province de Luxembourg lance la Conférence luxembourgeoise des Elus



ÉDITO

L'actualité des provinces nous amène à évoquer, dans ce numéro de Cinq à la Une, la mise en place de la Conférence luxembourgeoise des Elus (CLE) qui associe, au sein d'un même organe, l'ensemble des élus de la Province. Vous découvrirez également l'exemple de la formation en b-learning de la Province de Liège, l'expérience des indicateurs-experts et les guides de bonnes pratiques en matière de lutte contre les pollutions intérieures.

Je vous invite également à découvrir l'interview de Madame Nathalie Heyard, récemment désignée en qualité de Députée provinciale luxembourgeoise en charge de la Santé et des Affaires sociales.

A moins d'un mois du triple scrutin européen, fédéral et régional du 25 mai, Cinq à la Une se fait l'écho de débats et réflexions initiés depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, sur l'évolution du paysage institutionnel de notre pays. Les provinces mènent leur propre réflexion à ce sujet depuis de nombreux mois, comme le démontre notamment le colloque organisé par la Province de Hainaut dans le cadre des «Midis de la Province». Au niveau européen également, la question de l'organisation terri-

toriale est pleinement d'actualité et a été soulevée lors du Conseil politique du réseau européen Partentalia.

Vous découvrirez prochainement un prolongement à ces débats dans le document que les provinces finalisent actuellement concernant le rôle qu'elles exercent aujourd'hui, le chemin parcouru au cours des dernières années et leur capacité à s'adapter pour répondre efficacement aux besoins de leur territoire.

Elles y réaffirment leur volonté d'un dialogue franc et constructif avec la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les communes pour débattre de l'ensemble des questions qui se posent concernant la mise en œuvre de leurs « axes prioritaires », d'une part, et la définition ainsi que l'organisation de la supra-communauté et de l'interterritorialité, d'autre part.

Ce document sera largement diffusé dans les prochains jours et sera disponible sur le site Internet de l'Association des Provinces wallonnes à l'adresse www.apw.be.

Bonne lecture !

Georges Pire
Vice-président

LES CHANTIERS DE L'APW

Guides de bonnes pratiques : les acariens et le monoxyde de carbone

Comme annoncé dans l'édition précédente, ce « Cinq à la Une » se focalisera sur les deux derniers guides de bonnes pratiques réalisés par les SAMI/LPI provinciaux en collaboration avec la Ministre de la Santé, Madame Éliane Tillieux, et l'APW.

L'objectif principal de ces guides est, d'une part, de conscientiser la population aux risques de ces polluants sur la santé et, d'autre part, de prévenir l'apparition des pathologies liées à ces polluants.

LES ACARIENS

La présentation du polluant

Les acariens sont des animaux microscopiques dont la taille varie entre 0,2 et 0,5 mm. Ceux-ci se nourrissent principalement de pellicules et de peaux mortes.

En Belgique, les acariens les plus souvent rencontrés sont ceux qui colonisent nos logements. Ils sont de deux types : les acariens de poussières, que l'on retrouve dans les textiles, et les acariens de stockage, qui se développent sur les aliments, les murs humides, le papier-peint et les moisissures. Les acariens affectionnent tout particulièrement notre literie car ils y trouvent la chaleur et l'obscurité dont ils ont besoin.

Ses effets sur la santé

Les acariens provoquent 60 % des allergies dont les principales manifestations sont des rhinites (rhumes), des démangeaisons, des conjonctivites, de l'asthme et des toux chroniques.

Les conseils de prévention

Afin d'éviter au maximum le développement des acariens dans votre logement, il est conseillé :

- d'aérer au moins une fois par jour les pièces de la maison ;
- de laver la literie à 60° C une fois par semaine ;
- de chauffer les chambres à 16° C - 18° C et les autres pièces de vie à 18° C - 22° C ;
- de nettoyer régulièrement les sols mais pas à grande eau.

Il existe également des conseils plus pointus pour les personnes allergiques aux acariens comme :

- acheter une housse anti-acariens,
- éviter les tapis plats,
- opter pour des fauteuils en cuir.

LE MONOXYDE DE CARBONE

La présentation du polluant

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et insipide. Il est le résultat d'une combustion incomplète des matières carbonées comme le bois, le charbon, l'essence, le pétrole, le gaz naturel en présence de faibles concentrations d'oxygène.

Le CO présent dans les habitations résulte d'une mauvaise installation ou d'un mauvais entretien des appareils de combustion, en particulier quand ils ne sont pas raccordés à une cheminée d'évacuation efficace. Il peut s'agir :

- des appareils de chauffage et foyers de combustion (chaudière, poêle, cuisinière au gaz utilisant largement des matières fossiles (charbon, gaz naturel, fuel) ;
- des appareils de production d'eau chaude à gaz (chauffe-eau, chauffe-bain).

Ses effets sur la santé

Une exposition légère (concentrations inférieures à 10 %) peut entraîner une diminution de la vigilance et des performances physiques.

Evidemment, plus l'exposition au CO est importante, plus les manifestations s'aggravent. Dans un premier temps, l'exposition au CO peut entraîner des malaises, des ver-

tiges, des difficultés à se déplacer. Dans certains cas, l'exposition au CO peut entraîner la mort.

Les conseils de prévention

Dans un premier temps, il est important que l'ensemble du logement soit aéré pendant 15 minutes au moins une fois par jour. L'entretien régulier par une entreprise spécialisée est primordial. Il faut également veiller au ramassage des cheminées et des conduits d'évacuation des gaz au moins une fois par an. Sachez également qu'il existe des détecteurs de CO que vous pouvez facilement installer chez vous.

N'hésitez pas à contacter le SAMI/LPI de votre province. Celui-ci peut vous conseiller utilement afin d'empêcher l'apparition ou la propagation de ces polluants nocifs pour la santé.

Vous trouverez leurs coordonnées sur la page « Santé environnementale » du site Internet de l'APW : <http://www.apw.be/index.php?page=sante-environnementale>.



LES CHANTIERS DE L'APW

Les indicateurs-experts provinciaux : le point sur le projet-pilote

A l'initiative de son Ministre des Pouvoirs locaux, le Gouvernement wallon a décidé de mettre en place un projet-pilote relatif à la constitution de pools d'indicateurs-experts provinciaux destinés à aider les communes à remplir leurs obligations légales vis-à-vis de l'Administration du Cadastre.

En effet, il appartient aux autorités communales, d'une part, de communiquer au Cadastre les changements intervenus dans les propriétés et, d'autre part, de désigner des indicateurs-experts communaux pour participer, avec les représentants de l'Administration du Cadastre, à la recherche des parcelles à retenir comme référence et aux expertises à effectuer.

Le projet-pilote mis en place a pour objectif de soutenir les autorités communales dans

l'exercice de ces tâches et, in fine, d'améliorer la perception de l'impôt foncier dont une part importante bénéficie aux pouvoirs locaux.

Il s'agit également de veiller à l'équité territoriale dans ce domaine.

Les Provinces de Hainaut, de Liège et de Luxembourg ont décidé de s'inscrire dans ce projet-pilote et ont désigné, chacune, deux agents provinciaux en qualité d'Indicateurs-experts. Ceux-ci répondent au profil de fonction déterminé par le comité de suivi et sont chargés de remplir les missions fixées par ce dernier.

Il ne restait plus qu'à sélectionner les communes-pilotes. Pour ce faire, le Ministre a adressé une circulaire aux communes les invitant à participer à ce projet-pilote.

C'est ainsi que 20 communes ont répondu positivement en Province de Hainaut, 22 en Province

de Liège et 18 en Province de Luxembourg, pour un total de 926 274 habitants.

Les modalités de la collaboration entre les communes et les différentes provinces ont été définies au travers de conventions intervenues entre celles-ci. Seuls le délai de réalisation du projet-pilote, soit 18 mois, et la subvention allouée par la Région wallonne à chaque province, soit 125 000 €, sont des constantes invariables.

Le projet-pilote a démarré le 15 février en Province de Hainaut, le 15 mars en Province de Luxembourg et le 15 avril en Province de Liège. Il est donc trop tôt pour tirer des conclusions.

Toutefois, il ressort déjà des conventions intervenues entre les parties que les tâches dévolues aux indicateurs-experts provinciaux varient en fonction de l'organisation existant au sein des communes.

Certaines disposent, en effet, d'indicateurs-experts communaux et sont bien avancées dans le processus de transmission des renseignements à l'Administration du Cadastre alors que d'autres découvrent, avec ce projet-pilote, les missions qui leur sont, pourtant, légalement dévolues.

Les indicateurs-experts provinciaux sont donc là soit pour mettre de l'huile dans les rouages des processus existants, soit pour mettre en place des processus. Pour qu'il puisse porter ses fruits, il est indispensable que les communes poursuivent le mécanisme au-delà du projet-pilote.

Un bilan du projet-pilote et de ces collaborations pourra donc être réalisé après le délai de 18 mois imparti pour la réalisation de ce dernier.

À LA UNE

Europe > Rencontre de Terni : Partenalia inscrit les pouvoirs locaux intermédiaires comme acteurs du développement territorial en Europe

Le réseau européen Partenalia regroupe une vingtaine de collectivités locales intermédiaires de toute l'Europe. Il favorise les échanges d'expériences et la participation de ses membres à des programmes européens. Le Conseil politique annuel de Partenalia s'est tenu les 3 et 4 avril derniers à Terni (Italie) et a été l'occasion de faire le point sur les activités 2013 et les priorités pour l'année 2014 de celui-ci. Il s'est clôturé par un débat sur le rôle des pouvoirs locaux intermédiaires en Europe, auquel l'Association des Provinces wallonnes a participé.

Créé en 1993, Partenalia s'est fixé comme objectifs essentiels de renforcer l'implication des autorités locales intermédiaires dans le processus d'intégration européen et de promouvoir les politiques communes au niveau local qui favorisent la coopération territoriale. Pour y parvenir, il encourage les rencontres et échanges d'expériences entre ses membres, organise la veille informative concernant les programmes européens et favorise le développement de projets portant sur des intérêts communs de ses membres.

Partenalia contribue également, en collaboration avec la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI), à sensi-

biliser les autorités européennes à la part active que les gouvernements locaux peuvent prendre dans l'élaboration des politiques européennes, régionales et locales, particulièrement en ce qui concerne leur financement et leur système de gestion.

Depuis cette année, chacune des provinces wallonnes est associée au réseau, soit comme membre effectif, soit comme observateur.

ACTIVITÉS DU RÉSEAU

Les activités prioritaires du réseau sont organisées autour de trois aires thématiques (groupes de travail) que sont le développement territorial, les affaires sociales et, enfin, l'économie et l'innovation.

Chaque province ou département, membre de Partenalia, peut participer à un ou plusieurs groupe(s) de travail. Les provinces y sont représentées par des fonctionnaires qui proposent un plan d'actions, des séminaires et autres activités en lien avec la thématique abordée.

Le plan d'actions est débattu et adopté, chaque année, par le Conseil politique, organe politique délibérant.

Depuis 2012, le groupe de travail en charge du développement territorial se concentre sur les questions de tourisme liées aux nouvelles technologies et leur rôle dans l'économie locale. Il s'agit de permettre l'échange d'expériences concer-

nant des produits touristiques complémentaires développés par les provinces, départements... membres de Partenalia.

Les travaux de ce groupe de travail ont permis de s'inscrire dans des initiatives telles que le Projet META – Mediterranean Tastes (tourisme transnational basé sur le patrimoine culturel et gastronomique) –, AUTHENTI-CITY (qui encourage les séjours touristiques de seniors en basse saison pour soutenir l'activité tout au long de l'année), notamment.

L'aire thématique des affaires sociales traite de priorités liées à l'emploi, la formation et l'insertion par le travail. Les membres associés à ce projet développent actuellement un parcours complet permettant aux candidats sélectionnés de suivre une formation au sein d'une administration locale et de bénéficier d'un programme d'insertion par le travail.

La Province de Séville et ses partenaires au sein de Partenalia ont également déposé un projet suite à un appel à propositions organisé dans le cadre du programme Erasmus ainsi que pour développer des partenariats locaux avec des associations professionnelles et des centres de formation.

Enfin, en matière d'économie et d'innovation, un accent particulier sera porté sur les questions d'efficacité énergétique et de durabilité, notamment concernant le développement d'initiatives et objectifs inscrits, par exemple, dans la Convention des Maires, et le rôle au sein de cette alliance que les pouvoirs locaux intermédiaires peuvent assurer en termes de coordination et de soutien des initiatives locales.

Le Conseil politique de Partenalia a adopté le plan d'actions 2014 et les priorités thématiques qu'il contient. Il a également renouvelé ses instances. La présidence revenant à la Deputacion de Castellon et les deux vice-présidences aux Provinces de Terni et de Hainaut.

La volonté exprimée par le nouveau Président, Monsieur Javier Moliner, est de développer les collaborations entre les membres et leur participation à des programmes européens, étant donné que deux projets déposés par Partenalia

ont été retenus par la Commission européenne : le projet IGTrain (formation de formateurs pour le transfert de compétences intergénérationnelles sur le lieu de travail) et Jeunes sans frontières (ayant pour but de favoriser l'insertion, la mobilité et l'implication des jeunes européens dans la vie citoyenne).

POUVOIRS LOCAUX INTERMÉDIAIRES : RÔLE DE FÉDÉRATEURS DES PROJETS LOCAUX

En clôture de la réunion du Conseil politique, Partenalia a organisé un débat sur le rôle des provinces au sein de l'Union européenne. Monsieur Serge Hustache, Vice-président de l'Association des Provinces wallonnes, y participait, de même que des représentants des provinces italiennes, espagnoles et des départements croates.

Monsieur David Sassoli, membre du Parlement européen, et Monsieur Gino Scaccia, Professeur de droit public et constitutionnel, participaient également à l'échange de vues.

Celui-ci s'inscrivait pleinement dans l'actualité puisque le Parlement italien vient d'adopter un projet de loi réformant les provinces. Ces dernières sont confirmées dans leur rôle, Monsieur Gino Scaccia estimant que, à l'avenir, elles devraient se centrer sur une mission de fédération et de structuration des projets de développement locaux. Il estime que la richesse de l'Italie tient dans la diversité de son économie locale mais qu'il est nécessaire de mobiliser les énergies publiques et privées autour de projets structurants pour le territoire.

Monsieur Serge Hustache a souligné que ce discours rejoint assez largement le débat actuellement en cours en Wallonie où les provinces peuvent, notamment, jouer ce rôle de fédérateur des énergies pour donner de la cohérence et de la lisibilité pour le développement des territoires. La province apparaît comme le territoire pertinent pour mener un certain nombre de politiques de proximité, comme le tourisme, par exemple.

Plus d'informations : www.partenalia.eu



À LA UNE

Midis de la Province : Terrains, territoires, territorialités : la Province au cœur du débat ?

Depuis plus d'un an, la Province de Hainaut invite au débat. Elle a organisé sept rencontres-débats ainsi qu'un travail avec l'UMons sur son devenir institutionnel, son positionnement et l'exercice de ses missions prioritaires par rapport à la notion de territoire. Ce sont les « Midis de la Province ».

Le sens de la démarche est de questionner l'Institution provinciale sur son avenir, sans tabou ni préjugé.

De nombreuses personnalités ont participé à ces échanges de vues : le Ministre-Président Rudy Demotte, le Ministre Paul Furlan, Monsieur Jacques Gobert, Président de l'UVCW, les Députés régionaux Manu Di Sabato et Willy Borsus, le constitutionnaliste Marc Yttendaele...

A quelques semaines des élections régionales, la Province a clôturé provisoirement le travail de réflexion mené avec l'Université de Mons sur les questions de territorialité en invitant le Professeur Christian Behrendt, constitutionnaliste de l'Université de Liège, Monsieur Stefaan De Clerck, Président de l'Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai et Monsieur Philippe Destatte, Directeur de l'Institut Jules Destrée, à présenter leurs regards croisés sur l'Institution provinciale.

Le Professeur Christian Behrendt a axé son exposé sur les questions de financement des territoires. Il a rappelé que la révision de la Constitution intervenue en début d'année permet à la Région wallonne de supprimer les provinces, tout en s'interrogeant tout de suite sur la pertinence d'une telle hypothèse.

En effet, si l'on crée, comme beaucoup le souhaitent, de nouvelles structures intermédiaires entre la Région et les Communes, se pose alors la question du financement de ces structures. Soit on leur attribue un pouvoir fiscal, ce qui impose de les doter d'une assemblée élue. On aura alors, non plus cinq Conseils provinciaux, mais autant d'assemblées qu'il y aura de structures intermédiaires. L'objectif de simplification et de lisibilité pour le citoyen du modèle institutionnel risque de ne pas être atteint. Soit on prévoit une dotation, mais il faudra discuter de la clé de répartition entre entités, ce qui promet de beaux débats.

Le Professeur Christian Behrendt estime qu'il serait préférable de maintenir ce qui existe, quitte à faire évoluer le modèle provincial.

Pour sa part, Monsieur Stefaan De Clerck a indiqué que, en Flandre, le même débat sur l'avenir des provinces a eu lieu et, en fin de compte, les provinces ont été maintenues en réaménageant certaines de leurs compétences.

Il constate, en outre, une forme de « reprovincialisation » des territoires à travers la constitution des pôles académiques ou la réforme des arrondissements judiciaires qui sont désormais calqués sur les contours des provinces. Cela signifie, selon lui, que cette échelle de territoire est sans doute pertinente.

Stefan De Clerck y voit plutôt la marque d'un pragmatisme qu'il appelle de ses vœux. S'il y a une volonté, une ambition, on trouve naturellement la structure adéquate pour prendre les décisions. Et de citer l'exemple de l'Eurométropole : « Nous sommes partis du concret en listant 300 problèmes transfrontaliers

que nous avons à régler dans le domaine de la santé, de la mobilité, de l'emploi, etc. A partir de là, nous avons imaginé une structure où les différents niveaux de pouvoirs qui étaient concernés pouvaient se retrouver ». Ainsi est né le Groupement européen de Coopération territoriale, la structure de l'Eurométropole, au sein duquel 10 pouvoirs belges et 4 français siègent ensemble sur un pied d'égalité, chacun avec ses compétences. « De cette manière, nous pouvons embrasser l'ensemble des problématiques, sans contrainte mais uniquement sur une volonté commune d'avancer ».

En conclusion de la journée, Monsieur Philippe Destatte a tenté d'apporter des éléments de réponse à la question de savoir quelle organisation des territoires sera, demain, la plus profitable pour le citoyen.

Selon lui, ce sera celle qui crédibilisera l'action collective en répondant à trois conditions.

La première porte sur le sens et la légitimité : « Plus que des bassins de vie, les territoires doivent être des bassins d'envie. Ce n'est pas dans l'histoire, la culture ou le sentiment d'appartenance que nous devons chercher les fondements de notre alliance mais dans la volonté de construire un avenir commun. Les territoires de demain devront être à la fois porteurs d'une volonté des acteurs locaux qui en font partie et le moteur des compétences qui leur seront déléguées par l'Europe, le Fédéral et la Région ».

Deuxième condition, l'organisation des territoires devra être lisible et transparente. Or, on voit se dessiner des territoires à géographie

et géométrie variables (les bassins de vie, les bassins d'emploi, les bassins d'enseignement), selon les matières qu'ils ont à traiter. Monsieur Philippe Destatte défend le principe que les territoires doivent être stables et donc fixés. Dans ce schéma, il existerait trois niveaux infra régionaux en fonction du critère de la masse critique et de la capacité de résoudre les problèmes : le niveau communal, le niveau du bassin de vie et, enfin, le niveau provincial.

Troisième condition : que leur action soit cohérente et efficace en répartissant mieux les compétences. Monsieur Destatte imagine la suppression de la Fédération Wallonie-Bruxelles : la Province deviendrait alors le réceptacle pour accueillir certaines de ses compétences régionalisées et assumer une présence de terrain. Les bassins de vie traiteraient des questions de développement économique, d'aménagement du territoire, de formation en lien avec la Province et l'enseignement technique et professionnel. Ce ne sont pas des compétences exclusives. Il peut y avoir de l'interterritorialité ou des compétences partagées.

Et Philippe Destatte de conclure : « On ne résoudra pas le problème du déclin wallon depuis Namur mais bien au cœur des territoires. L'heure n'est donc pas à la querelle des institutions mais plutôt à l'alliance entre les territoires ».

À LA UNE

Interview de Madame
Nathalie Heyard
Députée provinciale



En février dernier, Monsieur Alain Deworme, Député provincial luxembourgeois, remettait son mandat dans les mains du Parti socialiste suite à un désaccord avec ce dernier au sujet du dossier Vivalia 2025.

Son remplacement devant être assuré par une personnalité du sud qui soit, en outre, déjà Conseiller provincial et ce, afin de respecter un certain équilibre, c'est Madame Nathalie Heyard, première échevine de Musson, qui remplacera Monsieur Alain Deworme au sein du Collège provincial luxembourgeois, aux côtés de Madame Thérèse Mahy, Monsieur René Collin et du Président de Collège, Monsieur Patrick Adam.

L'Association des Provinces wallonnes est allée à sa rencontre afin de vous la faire mieux connaître...

Madame, vous succédez à Monsieur Alain Deworme dans des conditions quelque peu difficiles. Comment se passe votre installation en qualité de Députée provinciale ?

La passation s'est plutôt bien déroulée. Il n'y a eu aucun problème avec Monsieur Deworme. Elle s'est, par contre, faite très rapidement puisque j'ai dû quitter mes fonctions au pied levé, dans un laps de temps très court (10 jours) et il a fallu trouver des remplaçants pour exercer mes anciennes fonctions. J'étais, notamment, chef de projet pour une commune, échevine de la commune de Musson et j'assurais plusieurs présidences. Les choses se sont donc faites rapidement mais j'ai également très vite pris mes marques puisque j'avais déjà l'expérience communale derrière moi.

Pour que nous puissions mieux vous connaître, pourriez-vous nous présenter, en quelques lignes, votre parcours professionnel ?

J'ai démarré ma carrière comme éducatrice de rue pour la Ville d'Arlon et je suis rapidement devenue coordinatrice pour l'accueil extrascolaire.

J'ai ensuite été responsable des services jeunesse pour la commune d'Aubange et chef de projet pour le Plan de cohésion sociale.

Parallèlement à mes fonctions, j'ai démarré la politique en 2006 en me présentant à la commune de Musson. J'ai eu la chance de devenir première échevine et d'exercer dans les domaines de compétences que sont l'Enfance, la Jeunesse, la Culture et l'Enseignement.

En 2012, on m'a proposé d'être candidate aux élections provinciales et j'ai été élue au Conseil provincial.

Enfin, en 2014, suite à la démission de Monsieur Deworme, le Parti socialiste a proposé ma candidature pour le poste de Députée.

Comment envisagez-vous votre nouvelle fonction au regard des compétences qui vous sont dévolues au sein du Collège provincial ?

Dans le cadre de mes nouvelles fonctions, j'ai tout d'abord souhaité rencontrer les différents services qui œuvrent sur le terrain. En effet, je préfère les contacts directs car chaque agent a

alors l'occasion d'expliquer son travail et cela me permet, en tant que Députée provinciale, d'avoir une vue d'ensemble de tous les services et de tout ce que ceux-ci ont à proposer.

Cette étape accomplie, je souhaiterais initier de nouveaux projets. Pour ce faire, il me faut avoir une vision globale de tout ce qui existe à la Province, du potentiel humain et budgétaire disponible ainsi que des besoins sur le terrain. Cela me permettra, en effet, de pouvoir mettre en œuvre de nouveaux projets concrets.

J'ai également hérité de deux nouveaux pôles que sont le social et la santé. Je souhaiterais les faire travailler ensemble sur des thématiques spécifiques comme, par exemple, les inégalités sociales de santé. Chaque personne a ses sensibilités, c'est ce qui donne un équilibre à un Collège, à un groupe, et, mes précédentes fonctions étant déjà fort axées sur le social, je compte bien me servir de cette expérience dans l'exercice de mes nouvelles compétences.

Quelles sont les actions en matière de Santé que vous souhaiteriez mettre en place d'ici la fin de la législature ?

Je pense qu'il est très important de travailler sur les inégalités sociales de santé.

En effet, à titre d'exemple, une étude, réalisée récemment sur la santé buccodentaire, montre que, malgré le remboursement complet des soins dentaires pour les moins de 18 ans, il y a encore 6 % de la population qui ne se rendent jamais chez le dentiste et ce, non pas pour des raisons financières puisqu'il y a un remboursement complet de ces soins, comme dit précédemment, mais en raison d'un manque de mobilité et d'accessibilité au niveau social.

Un autre axe important, selon moi, est tout ce qui touche au vieillissement de la population comme, par exemple, la santé mentale. On a d'ailleurs réalisé une étude sur la maladie d'Alzheimer et mis en place une plateforme sur le sujet. On réfléchit à ce qui pourrait être fait en matière de santé et qui, parallèlement,

valoriserait les actions provinciales déjà existantes. Beaucoup de choses existent en Province de Luxembourg que le grand public ne connaît pas forcément.

Enfin, j'aimerais me pencher sur la problématique de la médecine générale. En effet, nous sommes en zone rurale et il y manque de plus en plus de médecins.

Il y a donc encore beaucoup d'actions à mener en matière de santé !

Vous étiez mandataire locale (échevine), quelle est votre opinion quant au rôle de l'Institution provinciale par rapport aux communes ?

Je crois beaucoup en l'Institution provinciale mais je pense que, malheureusement, elle est un peu oubliée. Il faut absolument que les provinces se concertent afin de pouvoir se faire entendre.

Je suis une municipaliste convaincue et je pense que les provinces ont vraiment un rôle important à jouer en termes de soutien aux communes.

Il faut également savoir que les besoins sont très différents d'une province à l'autre. En Province de Luxembourg, nous avons développé l'enseignement spécialisé, un peu comme dans le Hainaut. Il y a également, chez nous, un vrai défi à relever en ce qui concerne la mobilité. Je pense sincèrement que la province est la mieux placée pour comprendre ces enjeux. Selon moi, plutôt que de réduire, encore et encore, le champ d'action des provinces, il faudrait plutôt les renforcer même si, effectivement, certaines choses doivent encore être ajustées, notamment en termes de fonctionnement, pour être plus en phase avec les réalités actuelles.

Du b-learning à l'Ecole Provinciale d'Administration de la Province de Liège

Effectuer une partie de ma formation quand je veux et où je veux ? C'est possible grâce au b-learning.

Le b-learning est un dispositif qui alterne des moments de formation en présence du chargé de cours et des moments de travail autonome grâce à l'informatique et à Internet. Concrètement, certaines parties du cours sont mises à la disposition des étudiants sur une plateforme d'apprentissage en ligne. Les participants peuvent parcourir ces activités à leur rythme et effectuer les exercices d'application qui sont proposés par le chargé de cours. Sur la plateforme, des espaces d'échanges sont prévus. Les étudiants y posent des questions ou discutent d'un point de matière avec leurs pairs ou le chargé de cours. La plateforme permet également de réaliser des activités collaboratives autour d'une thématique ou d'une question.



Les formations utilisant ce type de dispositif permettent une montée en compétences plus rapide des apprenants, tout en étant moins contraignantes pour ceux-ci. L'articulation entre les activités organisées en présence du chargé de cours et celles organisées à distance doit reposer sur un seul critère : l'efficacité. Il s'agit d'utiliser les compétences du chargé de cours lorsqu'elles s'avèrent indispensables et de déployer les spécificités de la technologie là où elles apporteront une plus-value.

L'Ecole Provinciale d'Administration organise, depuis 2005, des formations en b-learning. A ce jour, plus de 120 agents des administrations locales ont participé à une formation au public-postage avec Word. Pour ceux-ci, transmettre un courrier personnalisé à un grand nombre de destinataires s'effectue à présent en quelques clics. Quel gain de temps et d'efficacité !

Depuis la rentrée 2012-2013, l'EPA est passée à la vitesse supérieure. Cette volonté s'inscrit dans la droite ligne du rapport du Conseil régional de la Formation (CRF) intitulé "Les Sciences administratives en devenir...". Celui-ci évoque, de manière très claire, la volonté d'augmenter la qualité des cours de Sciences administratives et d'en assurer l'adéquation dans une société en évolution.

Le cours de Finances en b-learning est à sa deuxième édition. Cette année, le cours de Législation sociale a été donné pour la première fois en b-learning. La conception de ce cours est le fruit d'une collaboration entre la Province de Liège et la Province de Luxembourg.

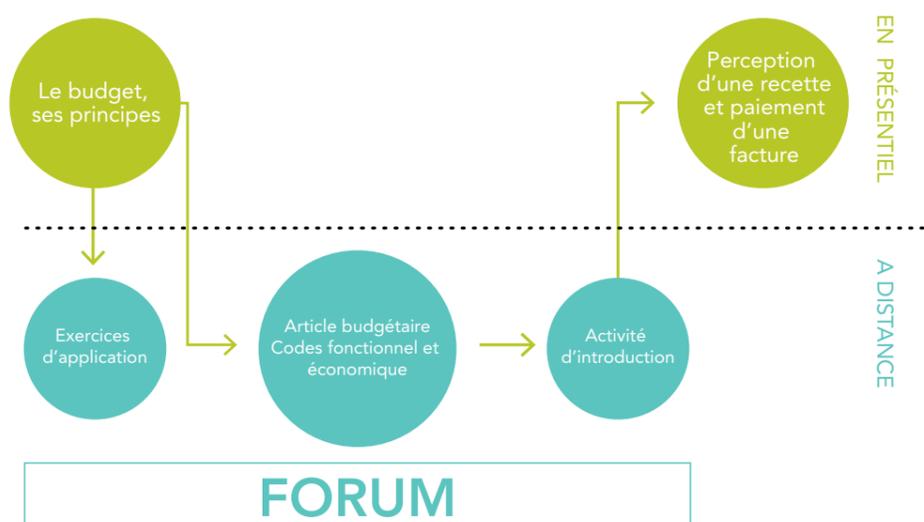
Le déploiement de formations en b-learning à l'EPA se déroule progressivement. Nous travaillons actuellement sur le cours de Méthodologie de l'apprentissage. Celui-ci sera organisé en b-learning dès la rentrée prochaine.

Au travers de cette action, l'EPA marque fermement sa volonté d'inscrire les formations qu'elle organise dans une dynamique qui prend en compte l'évolution des méthodes pédagogiques et des modes d'organisation

du travail en s'appuyant sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Ce schéma montre l'articulation entre les activités en présence du chargé de cours (en vert) et les activités à effectuer à distance (en bleu). Ce dispositif montre la diversité des fonctions que peuvent revêtir les activités en ligne : exercices, cours ou introduction.

EXEMPLE DE DISPOSITIF EN B-LEARNING



LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES

La Province de Luxembourg lance la Conférence luxembourgeoise des Élus

La première réunion s'est tenue à Arlon le 3 avril 2014

La Conférence luxembourgeoise des Elus (CLE) est un lieu d'échanges, de discussions et de concertation dans un souci de promotion des Communes luxembourgeoises et du territoire provincial en tenant compte des spécificités qui en découlent.

La CLE se compose des membres du Collège provincial, du Gouverneur, des Bourgmestres, des Parlementaires luxembourgeois, du Directeur général provincial et du Président des Directeurs généraux communaux.

L'évolution institutionnelle de notre pays a modifié les rapports entre Provinces et Communes. D'une approche tutélaire, les Provinces sont maintenant devenues partenaires des Communes.

C'est dans ce contexte que la création d'une Conférence luxembourgeoise des Elus a été proposée. Elle est conçue comme une

structure appelée à évoluer, comme un espace de coopération, un lieu de dialogue et d'échanges qui a vocation à rassembler, toutes familles politiques et tous niveaux de pouvoir confondus.

Le but est de mieux défendre les Communes et la Province de Luxembourg dans un Etat en constante mutation institutionnelle, de susciter des actions transversales favorisant la cohésion du territoire, de donner sens, enfin, à la supracommunalité.

La Conférence luxembourgeoise des Elus ne se substituera pas aux collaborations existantes, ne constituera pas un niveau décisionnel supplémentaire, ne mettra pas à mal l'autonomie des autorités partenaires et n'interviendra pas dans le pouvoir décisionnel des Intercommunales.

« LA FORCE DE FRAPPE LUXEMBOURGEOISE »

Les élus luxembourgeois ont souligné l'importance du partage d'expériences, de

références sur le plan communal afin de créer une synergie et de développer une politique commune.

Il est reconnu utile de travailler ensemble sur des dossiers qui dépassent nos frontières. Ceci afin de donner une puissance démocratique à la voix des luxembourgeois et une force politique à nos dossiers présentés devant tous les niveaux de pouvoir.

Une double présidence a été installée : Monsieur Benoît Lutgen a été désigné Président pour les Communes et Monsieur Patrick Adam, Président pour la Province de Luxembourg.

Les mandats seront renouvelés tous les deux ans. Il est prévu d'organiser au minimum trois réunions par an.

Des réunions thématiques pourront être organisées ainsi que des réunions en urgence selon l'actualité.

Dans un premier temps, cinq groupes de travail sont en constitution :

- 1 groupe de travail, mobilité, SNCB, TEC (dans le cadre du plan de transport qui sera lancé en décembre 2014 par la SNCB);
- 2 groupe de travail sur l'aménagement du territoire, les aspects urbanistiques, le développement économique;
- 3 groupe de travail sur la culture et le décret relatif aux centres culturels;
- 4 groupe de travail sur la médecine générale et les soins à domicile;
- 5 groupe de travail sur le logement, le logement social et les marchands de sommeil.

CONTACT
Province de Luxembourg
Service des Greffes
Place Léopold, 1
6700 ARLON
conferencedeselus@province.luxembourg.be
Tél. 063 21 22 03